

**Zeitschrift:** Domaine public  
**Herausgeber:** Domaine public  
**Band:** 40 (2003)  
**Heft:** 1565

## Inhaltsverzeichnis

### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 27.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# Domaine Public

domainepublic.ch

JAA 1002 Lausanne  
Annoncer les rectifications  
d'adresses

27 juin 2003  
Domaine Public n° 1565  
Depuis quarante ans,  
un regard différent sur l'actualité

## Le consensus otage des élections

**D**ossiers une fois encore reportés, solutions bancales bricolées à la hâte, aventure fiscal: les résultats de la session parlementaire d'été sont décevants. A l'évidence, la canicule et la proximité des élections n'ont guère inspiré les députés. La révision de la Loi sur les stupéfiants, adoptée il y a bientôt deux ans par le Conseil des Etats, n'a pas trouvé place dans l'agenda du Conseil national. La répression de la production, de la commercialisation et de la consommation de cannabis continuera donc d'obéir au principe très aléatoire de l'opportunité: ici, intervention musclée de la police et sévérité de la justice; là, passivité bienveillante des autorités. La règle valable aujourd'hui ne le sera peut-être plus demain. Un droit par trop éloigné de la réalité et appliqué de manière chaotique ne peut qu'accroître un sentiment d'injustice face à un pouvoir arbitraire. Qu'importe, le Conseil national a préféré évacuer un thème électoralement brûlant.

Les allégements fiscaux votés par le Parlement sentent fort le cadeau électoral (voir pages 2 et 3). Les partis bourgeois n'ont pas osé résister à une UDC qui fait de réductions substantielles d'impôts son cheval de bataille. Selon l'adage qui veut qu'on ne prête qu'aux riches, les mieux lotis financièrement en seront les premiers bénéficiaires. On objectera qu'il n'est pas possible de diminuer fortement la charge fiscale de ceux qui ne paient pas ou très peu d'impôts. Mais alors pourquoi priver l'Etat de deux milliards de francs au moment même où l'assainissement des

finances publiques conduit à des coupes sombres dans les budgets? Quant à la révision de la Loi sur l'assurance maladie, elle relève de l'improvisation (voir page 4). Personne n'est au clair sur les conséquences des décisions prises. Et rares sont celles et ceux qui se déclarent pleinement satisfaits de cette révision. Mais l'important n'est-il pas de faire croire au peuple des assurés que les choses bougent pour le mieux?

La Suisse a su développer un modèle de décision basé sur la recherche du compromis. Si personne n'est jamais enthousiaste du résultat, chacun y trouve partiellement son compte.

Or ce modèle est abandonné au moment même où il devrait plus que jamais s'imposer. La stagnation économique, l'évolution démographique et ses conséquences sur les assurances sociales, les difficultés budgétaires appellent des solutions largement acceptées. Au lieu de quoi le Parlement, par ses décisions hâtives et déséquilibrées, exaspère les conflits – Conseil fédéral contre Assemblée fédérale, Confédération contre cantons, médecins contre caisses maladie - ouvrant la voie à des bras de fer qui risquent fort de conduire à la paralysie. La boutade d'un conseiller national bâlois - «Six mois avant les élections, on devrait mettre le Parlement en vacances» - mérite peut-être plus qu'un sourire. JD

---

**La recherche du consensus est abandonnée au moment même où elle devrait plus que jamais s'imposer.**

### Sommaire

**Fiscalité : Anticonstitutionnellement**  
(p. 2)

**Fiscalité : Le principe**  
d'égalité bradé (p. 3)

**Coûts de la santé : Entre improvisation**  
et bricolage (p. 4)

**Stupéfiants : Fumer**  
«en suisse» (p. 5)

**Energie atomique : Quand l'innovation**  
était nucléaire (p. 6)

**OMC : Libéralisme**  
made in USA (p. 7)